VILLE D'APT

(VAUCLUSE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 octobre 2021
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211027-002762-DE
Date de télétransmission : 27/10/2021
Date de réception préfecture : 27/10/2021

GF/AS

N° 002762

Direction Générale des Services - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Affiché le : 28/10/21

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mercredi 20 octobre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de **Madame Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Émilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Dominique SANTONI, M. Pierre DIDIER, M. André LECOURT, M. Pascal CAUCHOIS, M. Denis DEPAULE, M. Stéphane REBAUDI, Mme Sandrine BEAUTRAIS, Mme Laurence GREGOIRE, M. Elhadji NDIOUR, Mme Célia BARBIER, M. Dominique THEVENIEAU, M. Rémi ROLLAND, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE et Mme Céline RIGOUARD.
ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint).
ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD.
ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE et Mme Julie BOVAS.
La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le IV de l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts,

Vu, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon approuvé le 28 septembre 2021 par la CLECT,

Considérant, la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT afin que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon puisse fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune pour l'année 2022,

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT du 28 septembre 2021.

LE CONSEIL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve le rapport de la CLECT du 28 septembre 2021,

Charge, Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY